

Réf : BP/jm 20-245

Objet : inscription périscolaire centre de loisirs
suite à reprise d'activités par la Mairie

Viriat, le 20 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez été destinataire d'un courrier de l'Association Familles Rurales de Viriat le 16 novembre dernier vous informant de la reprise en régie directe par la Mairie de l'activité périscolaire et centre de loisirs du mercredi, petites et grandes vacances.

Ainsi que je l'ai expliqué dans le blog du dernier bulletin municipal, cette décision du Conseil municipal est motivée par 4 points essentiels :

- la volonté de prendre la totalité de la responsabilité de l'accueil des enfants sur tous les temps dédiés et sur l'ensemble des tranches d'âge
- la volonté de porter en direct une action éducative et pédagogique sans rupture, homogène tant au niveau des outils que du contenu
- la volonté de simplifier l'organisation actuelle en mutualisant les compétences
- la nécessité de maîtriser directement les services oeuvrant pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dans le contexte de crise sanitaire

A compter du 1^{er} janvier 2021, le périscolaire et le centre de loisirs du mercredi, petites et grandes vacances seront donc gérés uniquement par le service Enfance Jeunesse de la Mairie de Viriat.

A ce titre et pour bien commencer l'année, il convient de refaire les dossiers d'inscription dans le cas où vous souhaitez que vos enfants soient accueillis, à partir du 4 janvier 2021, en périscolaire ou le mercredi ou lors des petites ou des grandes vacances.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir transmettre, au plus tard le 11 décembre 2020, au service Enfance Jeunesse les éléments suivants :

- **La fiche de renseignements complétée**
- **La fiche sanitaire complétée accompagnée d'une copie du carnet de vaccination de chaque enfant**
- **Une copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019**
- **Une copie des PAI le cas échéant**

La fiche de renseignement et la fiche sanitaire à compléter sont également disponibles sur le site internet de la Mairie <https://www.viriat.fr> ou après du service Enfance Jeunesse sur demande.



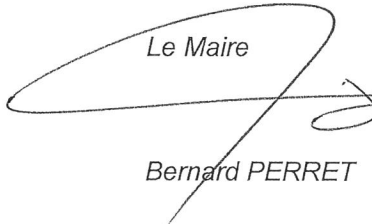
Le retour de ces fiches une fois complétées peut s'effectuer :

- *soit par mail à l'adresse suivante : cbrevet@viriat.fr*
- *soit par envoi postal : Mairie de Viriat 204 Rue Prosper Convert, 01441 Viriat cedex*
- *soit **sur rendez-vous** (tel 06 24 28 89 76) auprès du service Enfance Jeunesse situé 47 Rue des Anciens combattants*

L'évolution des modes d'accueil des enfants est rendue nécessaire pour les motifs exposés précédemment. Je tiens cependant à remercier bien sincèrement et chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies au fil des années au sein de l'association Familles rurales pour le bien de nos enfants.

Restant à votre disposition

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Bernard PERRET

